



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue **le lundi 5 février 2024, à 19 h30** au Centre Communautaire du Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Samantha Hartwell, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire suppléant Alain Villemure, selon les dispositions du Code Municipal.

Le maire monsieur Denis Savage et la conseillère Vanessa Chapman sont absents.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h30.

2. Adoption de l'ordre du jour du 5 février 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2024 en ajoutant le point 9.2.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 5 février 2024
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 15 janvier 2024.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Nomination d'un médiateur
 - 8.3 Résolution rétroactive en lien avec l'exercice financier terminé au 31 décembre 2022
 - 8.4 Emprunt temporaire Caisse Desjardins du Haut-Saint-François
 - 8.5 Contrat 2024 pour la gestion documentaire
 - 8.6 Permanence de deux pompiers volontaires
 - 8.7 Offre 2024 pour prévention incendie
 - 8.8 Rapport annuel 2023 du Service incendie de Bury
 - 8.9 Approbation et autorisation de signature – Entente de délégation de compétences pour les matières recyclables
 - 8.10 FRR Volet 4 – Projet d'embauche d'une ressource commune – Agent en environnement
 - 8.11 Autorisation de passage – Marche et cours pour le Haut 2024
 - 8.12 Donation to the *Polyvalente LSL* for their 2023-2024 yearbook
9. Législation
 - 9.1 Adoption du règlement numéro 401-2024 « Taxation et tarification municipale pour l'année 2024 et les conditions de perception abrogeant le règlement numéro 401-2023 et 401-1-2023 »

2024-02-017



No de résolution
ou annotation

9.2 Correction administrative règlement no 339-1-2023 « règlement de zonage »

10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi 4 mars 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 15 janvier 2024

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance ordinaire du 15 février 2024, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions comme suit :

- Concernant les cadeaux de Noël reçu par les employés et les pompiers et au fonctionnement du service incendie.
- A propos des frais d'intérêts figurant sur la liste des comptes de décembre 2023.
- Reliée au rôle de la MRC dans la téléphonie du bureau municipal et au fonctionnement de la boîte vocale 2850

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

7.1 Administration

7.2 Sécurité publique

7.3 Travaux publics

7.4 Urbanisme et Environnement

7.5 Loisirs, sport et culture

8 Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

2024-02-018

2024-02-019



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 118 445.59 \$

QUE le rapport soit classé sous le numéro 01-2024 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Nomination d'un médiateur

2024-02-020

ATTENDU QUE la convention collective des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Bury est arrivée à échéance le 31 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE les deux (2) parties sont à la table de négociation depuis le 4 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE les parties ne sont pas en mesure de s'entendre de manière satisfaisante ;

ATTENDU QUE le syndicat des travailleurs et travailleuses de la municipalité de Bury souhaite poursuivre les négociations uniquement avec la présence d'un médiateur ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le conseil municipal autorise Mme Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière à effectuer la demande conjointe avec le représentant syndical pour la nomination d'un médiateur.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Résolution rétroactive en lien avec l'exercice financier terminé au 31 décembre 2022

2024-02-021

ATTENDU QUE la Municipalité est à compléter des écritures de régularisations pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2022 ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU d'adopter les modifications et corrections rétroactives pour l'année 2022 :

- Affectation de la dépense pour l'achat d'habit de combats inscrit dans le poste de GL 03 31000 725, pour un total de 3 307.10 \$ taxes nettes au fonds de roulement pour 5 ans à compter de 2025 ;
- Affectation des coûts pour la peinture extérieure du bâtiment CMV, pour un total de 41 365.07 \$, taxes nettes, soit 20 000 \$ au fonds de roulement pour une période de 10 ans à compter de 2025 et 21 365.07 \$ à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
2024-02-022

8.4 Emprunt temporaire Caisse Desjardins du Haut-Saint-François

ATTENDU QU'une aide financière maximale de 295 000 \$ a été accordée à la Municipalité de Bury pour l'aménagement d'une nouvelle caserne incendie ;

ATTENDU QUE le versement par dépôt direct du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) n'a pas été effectué ;

ATTENDU QU'un emprunt temporaire est nécessaire dans l'attente du versement de la subvention ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps ,

ET RÉSOLU d'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François jusqu'à un maximum de 295 000 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière Mme Louise Brière ainsi que le maire M. Denis Savage, à signer tout document en rapport avec cet emprunt.

QUE ce prêt temporaire soit remboursé dès la réception finale de la subvention.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-02-023

8.5 Contrat 2024 pour la gestion documentaire

ATTENDU QUE la loi sur l'archivage des documents publics oblige les organismes publics à produire et à appliquer un calendrier de conservation de ses documents administratifs actifs, semi-actifs et inactifs conformément aux règles d'application émises par la BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec) ;

ATTENDU QUE le contrat de service d'archivage est à renouveler pour l'année 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU de renouveler le contrat de service de gestion de documents avec Système Gedoc inc. pour l'année 2024 au montant de 3 760.00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-02-024

8.6 Permanence de deux pompiers volontaires

ATTENDU QU'à la suite de l'embauche de deux (2) pompiers volontaires à l'essai pour 1 an, décision prise par le conseil municipal sur recommandation d'un comité de sélection et du directeur général de la municipalité, et ce lors de la réunion du 6 février 2023 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de statuer à la fin de cette période d'essai sur la permanence de ce pompier volontaire à l'essai ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU D'accepter la nomination de M. Steve Bilodeau et M. Tristan Coates, à titre de pompiers permanents dans la brigade de la Municipalité de Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
2024-02-025

8.7 Offre 2024 pour prévention incendie

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un préventionniste pour répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie relativement à la gestion de prévention incendie des risques moyens à très élevés ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Groupe GPI, une firme spécialisée en prévention et sécurité incendie ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de la firme Groupe GPI pour effectuer les visites de prévention des risques moyens, élevés et très élevés et l'élaboration de plans d'intervention des risques élevés et très élevés visités ainsi que la licence annuelle du logiciel Première Ligne, pour un montant de 10 870.00 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-02-026

8.8 Rapport annuel 2023 du Service incendie de Bury

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU D'ACCEPTER le rapport annuel du Service incendie, pour l'année 2023, afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ET de faire parvenir une copie du rapport à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2024-02-027

8.9 Approbation et autorisation de signature – Entente de délégation de compétences pour les matières recyclables

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, lequel entraîne d'importants changements dans la gestion des matières recyclables en introduisant une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective ;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

ATTENDU QU'Éco Entreprises Québec est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François (ci-après « La MRC ») a reçu une confirmation d'ÉEQ spécifiant qu'elle a été identifiée par ÉEQ pour conclure une entente portant sur sa désignation à titre d'Organisme signataire de l'entente-cadre et ce, pour les 14 Municipalités de la MRC ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la MRC mène actuellement une étude pour l'analyse et l'optimisation de la collecte sélective, dont les résultats devraient proposer un ou des scénarios permettant d'optimiser la collecte sélective dans la MRC ;

ATTENDU QUE cette étude ne sera pas terminée avant la date-butoir du 21 janvier 2024, fixée par le Gouvernement ;

ATTENDU QU'il y a lieu à ce que les municipalités locales (ou la Régie intermunicipale sanitaire des hameaux, qui exerce une partie de la compétence en la matière pour les municipalités d'Ascot Corner, Dudswell, Weedon et Canton de Westbury – ci-après La Régie) délèguent à la MRC certains de leurs pouvoirs, pour permettre à la MRC de conclure avec ÉEQ ou tout autre organisme de gestion l'entente requise par le règlement provincial, tout en respectant les modes d'opération actuellement en place dans les différentes municipalités de la MRC ;

ATTENDU QUE la MRC a adopté, le 24 janvier 2024, une résolution proposant aux municipalités locales de conclure une entente intermunicipale en lien avec la modernisation de la collecte sélective et que les municipalités locales, par l'adoption de la présente résolution, manifestent leur accord pour conclure une telle entente ;

ATTENDU QUE le texte d'une entente de délégation de compétences pour les matières recyclables a été transmis préalablement aux municipalités locales et à la Régie ;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury considère opportun d'adopter l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC ;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, toute entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,

ET RÉSOLU que le conseil approuve l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables transmise par la MRC ;

QUE le conseil autorise et mandate M. Denis Savage, maire et Mme Louise Brière directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de délégation de compétences pour les matières recyclables ;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 FRR Volet 4 – Projet d'embauche d'une ressource commune – Agent en environnement

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Bury et Dudswell désirent présenter un projet d'embauche d'une ressource commune – Agent en environnement ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

2024-02-028



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Bury s'engage à participer au projet d'embauche d'une ressource commune – Agent en environnement.

QUE le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

QUE le maire, monsieur Denis Savage et la directrice générale, madame Louise Brière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.11 Autorisation de passage – Marche et cours pour le Haut 2024

2024-02-029

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury et le comité des loisirs de la MRC du HSF organisent le Marche et cours pour le Haut 2024 le samedi 11 mai 2024 ;

ATTENDU QU'en date du samedi 11 mai 2024, les participants emprunteront à pied et à la course 1.4 km sur la route 255 Sud (rue Main) appartenant au ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE c'est un évènement sportif familial, non compétitif et incluant une levée de fonds ;

ATTENDU QUE le Comité organisateur détiendra une police d'assurance responsabilité civile ;

ATTENDU QUE les organisateurs s'engagent à assurer un bon encadrement à l'activité, et ce, de concert avec la Sûreté du Québec, les services ambulanciers, les services incendies et les travaux publics municipaux ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'autoriser le Marche et cours 2024 à circuler sur la route 255 Sud (rue Main) et sur les chemins identifiés dans les plans remis par LA MRC du Haut-Saint-François, en collaboration avec Mme Louise Brière, membre du comité organisateur de l'évènement Marche et cours pour le Haut.

QUE cette résolution soit transmise au ministère des Transports.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le conseiller Marc Bilodeau quitte son siège et ne participe pas au vote

8.12 Don à la Cité-école LSL pour l'album des finissants 2023-2024

2024-02-030

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU d'autoriser une contribution de 60 \$ à la Cité-école Louis-Saint-Laurent en guise de commandite pour le financement de l'album des finissants 2023-2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Le conseiller Marc Bilodeau reprend son siège



No de résolution
ou annotation

2024-02-031

9 Législation

9.1 Adoption du règlement numéro 401-2024 « Taxation et tarification municipale pour l'année 2024 et les conditions de perception abrogeant le règlement numéro 401-2023 et 401-1-2023 »

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a adopté un budget municipal pour l'année financière 2024 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge les règlements numéro 401-2023 et 401-1-2023 ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2024 ;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du Code municipal toutes taxes doivent être imposées par règlement ;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil le 15 janvier 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR la conseillère Karrie Parent,

ET RÉSOLU que le règlement numéro 401-2024 « taxation et tarification municipale pour l'année 2024 et les conditions de perception abrogeant les règlements 401-2023 et 401-1-2023 », soit, et est adopté.

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9.2 Correction administrative règlement no 339-1-2023 « règlement de zonage »

2024-02-032

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a adopté le règlement numéro 339-1-2023 sur le zonage le 4 décembre 2023;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François, via un courriel a informé la municipalité que de petites erreurs se sont glissées dans les grilles et le plan de zonage;

ATTENDU QUE les corrections nécessaires n'ont pas d'influence sur les usages permis et les limites des zones;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les pages portant sur les zones « R » et « M » ne réfèrent pas aux bons articles du règlement;

ATTENDU QUE la limite du périmètre urbain tel que montré au plan des affectations du plan d'urbanisme 338-2023 n'est pas rapporté sur le plan de zonage du règlement;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU de transmettre à la MRC du Haut-Saint-François une version contenant les corrections nécessaires pour éviter les erreurs d'interprétation de l'annexe 1 « *Plan de zonage* » et l'annexe 2 « *Grilles des spécifications* » du règlement 339-1-2023.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10 2e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent les questions suivantes reliées à l'ordre du jour :

- Un citoyen questionne les point 8.4, 8.8 et 8.9.
- En quoi consiste le mandat de la firme de prévention?
- Quelles seront les tâches de l'agent en environnement?
- Est-ce que le nouveau règlement de zonage est en vigueur?

11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Corey Strapps propose la levée de l'assemblée, il est 20h56.

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 mars 2024, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro : 2024-02-019, 2024-02-023, 2024-02-025, 2024-02-030

Signé ce 6 février 2024.

Alain Villemure
Maire suppléant

Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2024-02-033